

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 31 (dont 3  
procurations)

*Séance du 11 Juillet 2019*

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 10

**OBJET :**

**AMENAGEMENT DU  
SECTEUR DE LA  
BOUCLE DES ISLES  
ET DES TETES DE  
PONT**

**CONVENTION  
CONSTITUTIVE  
D'UN GROUPEMENT  
DE COMMANDES**

**AVENANT N° 2**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

17 JUIL. 2019

Publiée ou notifiée le :

17 JUIL. 2019

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT – A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD - M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY (à partir de la délibération n° 4) – A. CHAPUIS, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Marc BOUREL à M. Michel AURAMBOUT – Mme Michèle CHARASSE à M. Jean-Dominique BARRAUD – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

**Absents excusés :**

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – A. CROUZIER, Vice-Présidents  
Mmes et MM. P. BONNET - A. CORNE – F. SEMONSUT, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC – C. BERTIN - C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – G. DURANTET – E. VOITELLIER, Membres

**Secrétaire :** Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le projet d'agglomération pour la période 2015-2025 approuvé par le Conseil Communautaire du 18 juin 2015,

**Vu** la délibération n°2C du 17 septembre 2015 portant approbation par le Bureau Communautaire d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont,

**Vu** la convention de groupement de commandes du 30 septembre 2015 ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et le lancement du premier marché subséquent en découlant,

**Vu** l'accord-cadre A02015-16 du 5 janvier 2016 conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre AXE SAONE (mandataire)/ ARTELIA Ville et Transport/CITEC INGENIEURS CONSEIL/CABINET ALLIANCES/BIOTEC/ADEQUATION, représenté par le mandataire AXE SAONE, pour l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont,

**Vu** le premier marché subséquent 16WC005 en date du 7 janvier 2016 relatif à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont et de sept avant-projets,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°3188/2016 du 5 décembre 2016 aux termes duquel le Préfet de l'Allier a prononcé la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise » aux fins de constituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération « Vichy Communauté »,

**Vu** la délibération n°4 du 8 décembre 2016 déclarant d'intérêt communautaire un ensemble d'équipements sportifs dépendant du Centre Omnisports de Vichy situé sur la commune de Bellerive-sur-Allier,

**Vu** la délibération du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes précitée, pour le lancement du second marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre opérationnelle et aux travaux d'aménagement de la rive gauche,

**Vu** le second marché subséquent 17WC099 en date du 25 octobre 2017 relatif aux phases PRO et AOR des avant-projets suivants :

- Restauration écologique et mise en valeur de la berge de la Boucle des Isles en rive gauche,
- Sécurisation et renaturation de la promenade de Rive gauche entre les deux ponts,
- Desserte des activités de la Boucle des Isles (voie d'accès et parkings),
- Mise en valeur et renaturation de la confluence du Sarmon sur l'Allier,

**Vu** les marchés 18WC082 01 à 07 en date du 24 juillet 2018 relatifs aux travaux d'aménagement de la rive gauche de l'Allier,

**Vu** la délibération N° 26B du conseil communautaire du 28 mars 2019 établissant la 15<sup>ème</sup> programmation du FICT,

**Considérant** les évolutions du plan de financement de l'opération de réalisation des travaux d'aménagement de la rive gauche de l'Allier ainsi que les modalités de versement de la participation des communes membres du groupement de commande,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- De modifier le plan de financement de l'opération de la rive gauche de l'Allier conformément à l'avenant ci-annexé,
- De conclure l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes ci-annexé,
- D'autoriser Le président ou le Conseiller délégué à la Commande Publique à signer cet acte et tout document utile à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

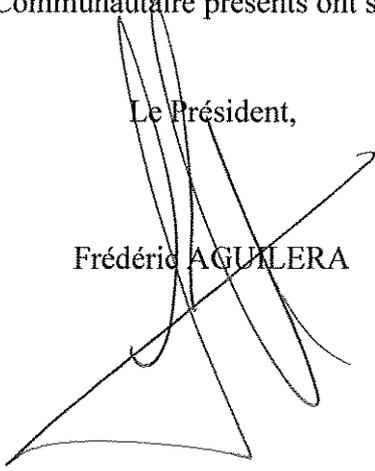
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 juillet 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation  
d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du secteur  
de la boucle des Isles et des têtes de pont

AVENANT N°2

**Entre les soussignées :**

**La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté**, représentée par Monsieur Michel Guyot, Conseiller délégué en charge notamment de la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite communauté, par délibération du Bureau Communautaire en date du 11 juillet 2019,

**Et**

**La Commune de Vichy**, représentée par M. Frédéric Aguilera, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune, par délibération du conseil municipal en date du .....2019,

**Et**

**La Commune de Bellerive-sur-Allier** représentée par M. François Sennepin, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune, par délibération du conseil municipal en date du .....2019,

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit.

## EXPOSE

Par convention en date du 30 septembre 2015, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier – aux droits de laquelle s'est substituée « Vichy Communauté » par suite de sa fusion avec la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise » - et les Communes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy ont constitué un groupement de commandes pour l'aménagement du secteur de la boucle des Isles et des têtes de Pont.

Ce groupement avait pour objet la passation d'un accord-cadre aux fins de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'étude et de l'aménagement de la Boucle des Isles et des têtes de pont, à laquelle serait confié un premier marché subséquent pour la réalisation d'une étude de stratégie d'ensemble et la définition de 7 avants projets, Vichy Val d'Allier étant désigné coordonnateur de ces procédures.

Les parties souhaitant poursuivre l'aménagement de la Boucle des Isles et passer à la phase pré-opérationnelle du projet, elles sont convenues par avenant n°1 d'étendre le groupement de commandes à la maîtrise d'œuvre opérationnelle et aux travaux d'aménagement de la rive gauche.

Les modalités de financement de l'opération ayant évoluées, les parties sont convenues ce qui suit.

## AVENANT N°2

### Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 5 « Dispositions financières » de l'avenant n° 1 à la convention de groupement en date du 13 juillet 2017 est modifié comme suit :

#### 5.1 Budgets et plans de financement

- Participation au financement (marché subséquent de maîtrise d'œuvre et travaux en découlant) de par chaque membre du groupement selon la répartition suivante :

- a. Bellerive-sur-Allier : 1 000 000 € TTC
- b. Vichy : 156 476 € TTC

Modalités de versements des participations :

- a. Bellerive-sur-Allier : 250 000 € en 2019, 500 000 € TTC en 2020 et 250 000 € TTC en 2021
- b. Vichy : 156 476 € TTC en 2019

Les participations des communes sont affectées aux dépenses liées à l'éclairage public.

### Article 2 : Autres charges et conditions

Toutes les clauses de la convention initiale modifiée par avenant n°1, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, restent en vigueur.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Pour Vichy Communauté

Pour la ville de Bellerive-sur-Allier

Pour la Ville de Vichy

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET

Objet de l'acte : 2019 - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BOUCLE DES ISLE ET DES  
TETES DE PONT - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES - AVENANT N° 2

.....

Date de décision: 11/07/2019

Date de réception de l'accusé 17/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11JUI2019\_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190711-11JUI2019\_10-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 10.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190711-11JUI2019\_10-DE-  
1-1\_1.pdf )